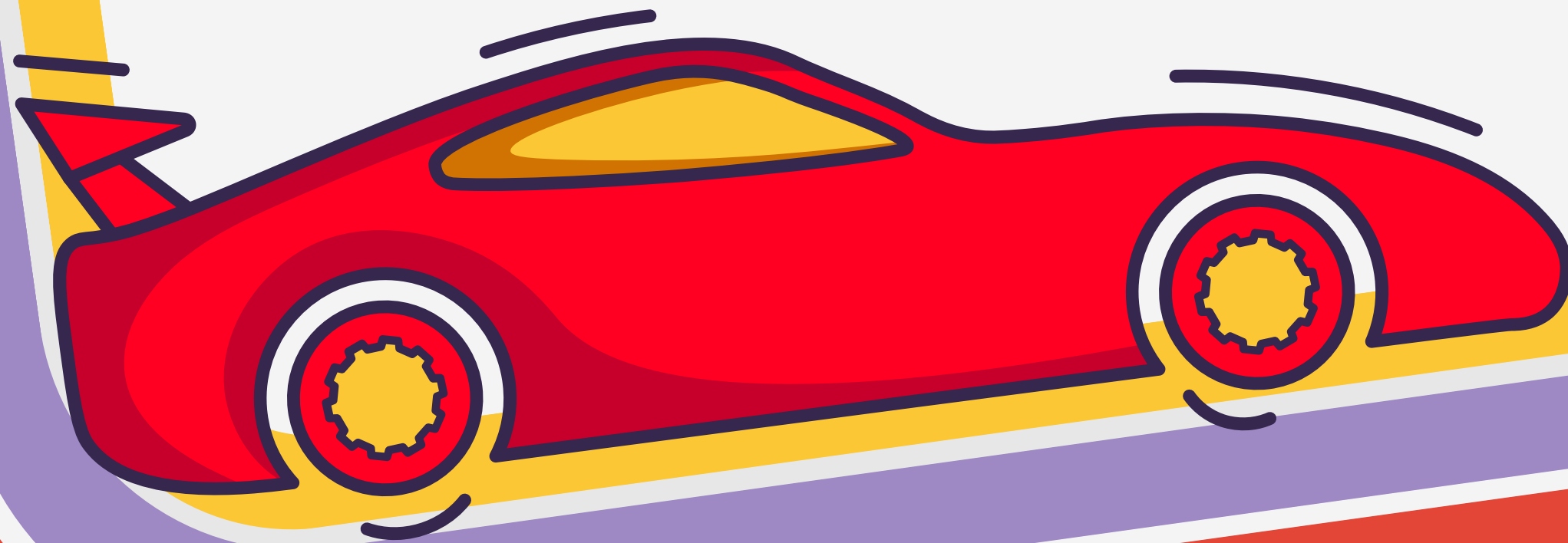




L'ACCÉLÉRATEUR DE PROJET

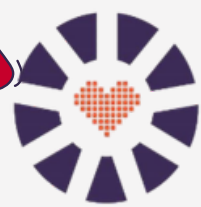


Concertation
Développement social
Argenteuil



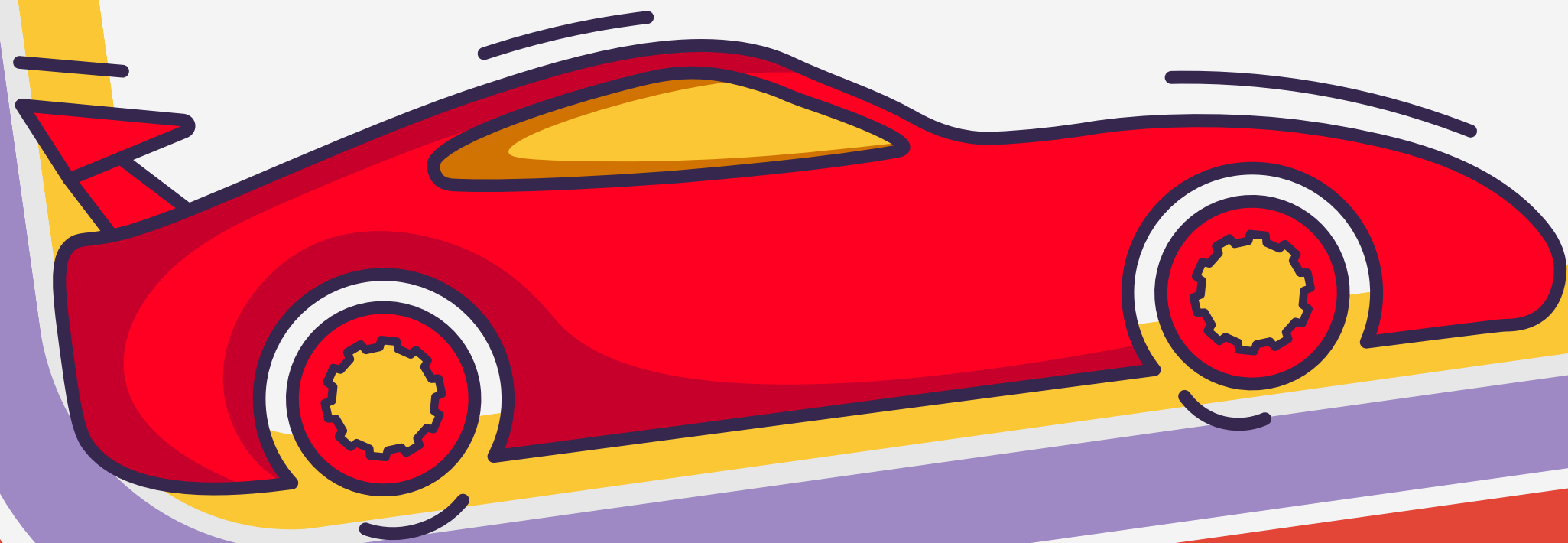
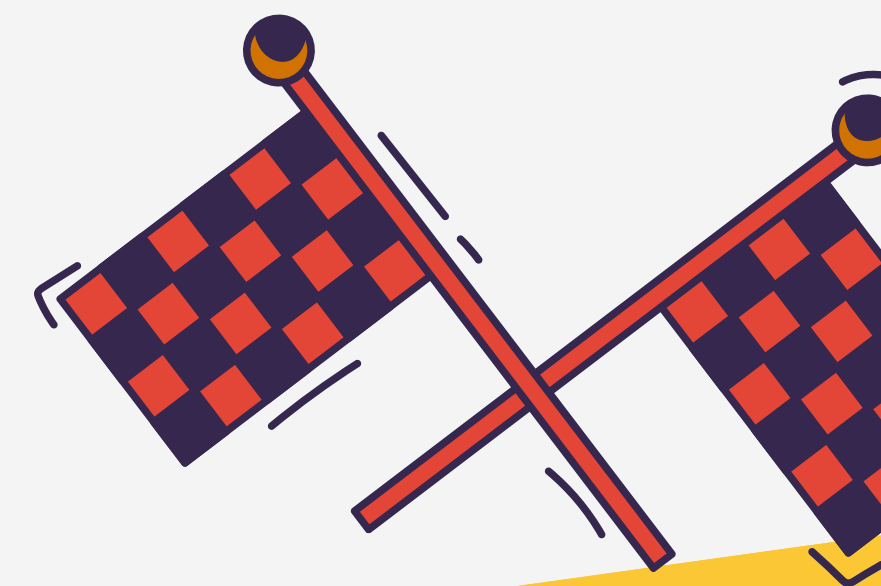


L'ACCÉLÉRATEUR DE PROJET



Concertation
Développement social
Argenteuil

Guide



DESCRIPTION DU MOYEN :

Un outil stratégique pour renforcer la cohérence territoriale et l'action concertée.

L'Accélérateur de projet est un dispositif structurant mis en place par la CDSA pour soutenir l'émergence, la consolidation et la cohérence des initiatives collectives déployées sur le territoire.

Il agit comme un mécanisme de mobilisation qui permet :

- d'arrimer les projets aux orientations stratégiques du milieu ;
- de renforcer le partenariat actif et la responsabilité partagée ;
- d'appuyer les organisations dans leur maturité concertée ;
- de soutenir la structuration, la faisabilité et l'impact collectif des actions.

La métaphore automobile sert ici de trame : l'Accélérateur est le véhicule permettant aux projets de circuler dans un environnement coordonné, avec les bonnes ressources, les bons arrimages et une trajectoire claire.



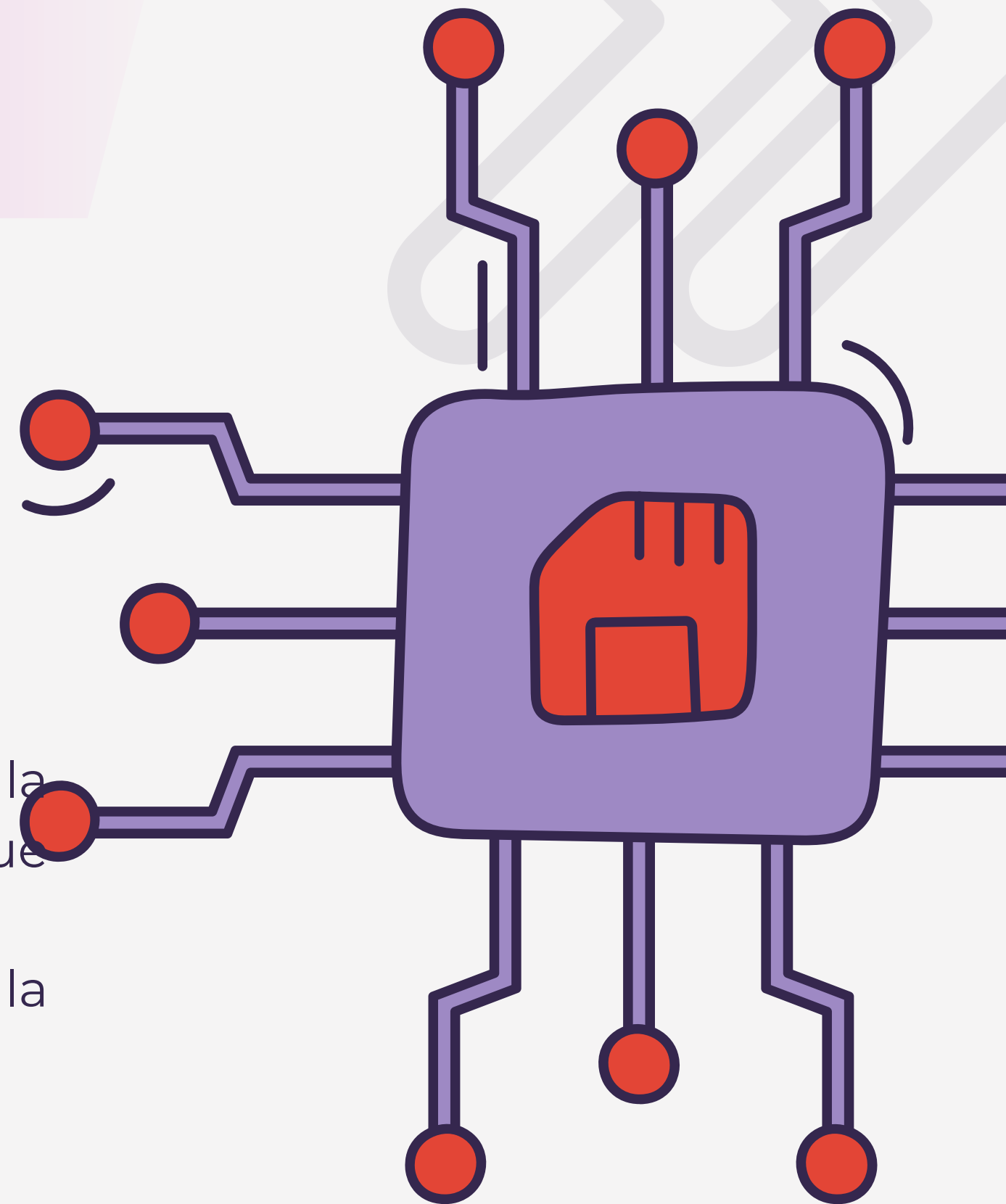
1. ENTRÉE DANS LE CIRCUIT – ANALYSE PRÉLIMINAIRE

(Contrôle technique)

- d'identifier rapidement le positionnement du projet ;
- de vérifier son alignement préliminaire avec les priorités territoriales ;
- de préparer une première rencontre stratégique.

La rencontre préalable joue un rôle déterminant : elle précise la démarche, les outils, les parties prenantes à mobiliser et la logique d'impact recherchée.

C'est le moment où l'on ajuste la trajectoire avant d'entrer sur la piste.





2. ANALYSE STRATÉGIQUE – ACTIVITÉ PARTICIPATIVE 1

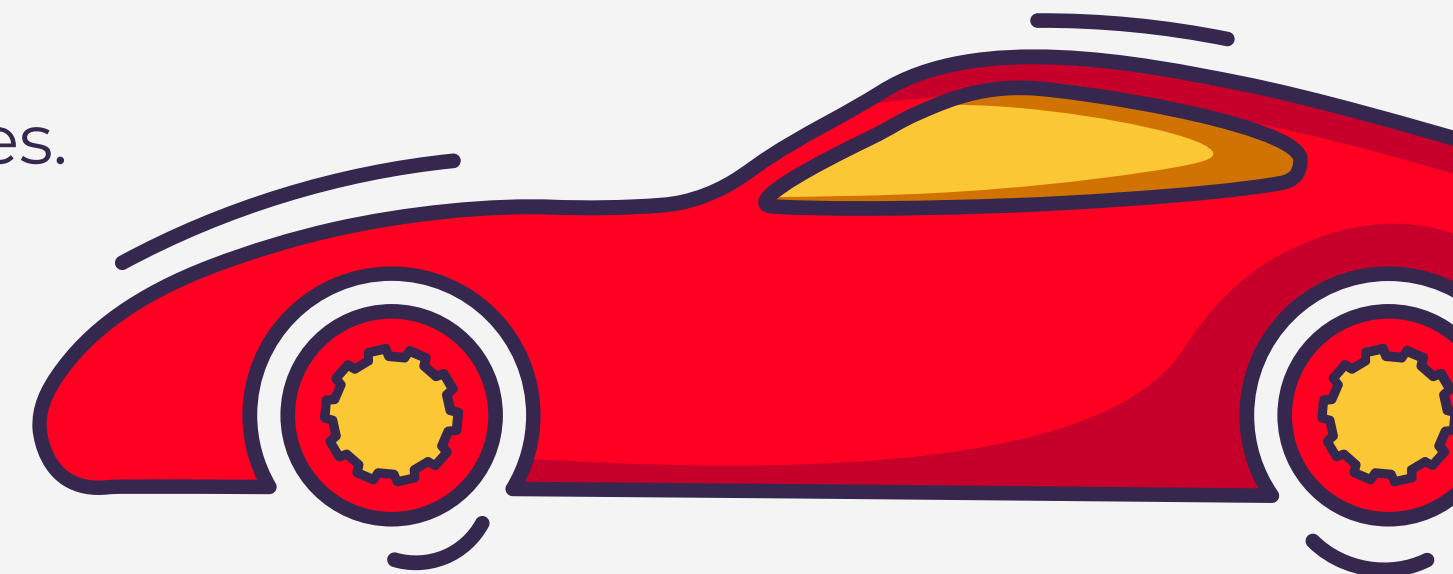


(Premier essai de puissance)

Cette activité est au cœur de l'Accélérateur : elle permet d'examiner le projet avec une perspective collective et structurante.

On y travaille :

- l'impact territorial potentiel,
- les leviers et les ressources déjà présentes dans l'écosystème,
- les conditions de réussite,
- la cohérence avec les orientations communes,
- les arrimages à d'autres initiatives ou démarches existantes.





2. ANALYSE STRATÉGIQUE – ACTIVITÉ PARTICIPATIVE 1

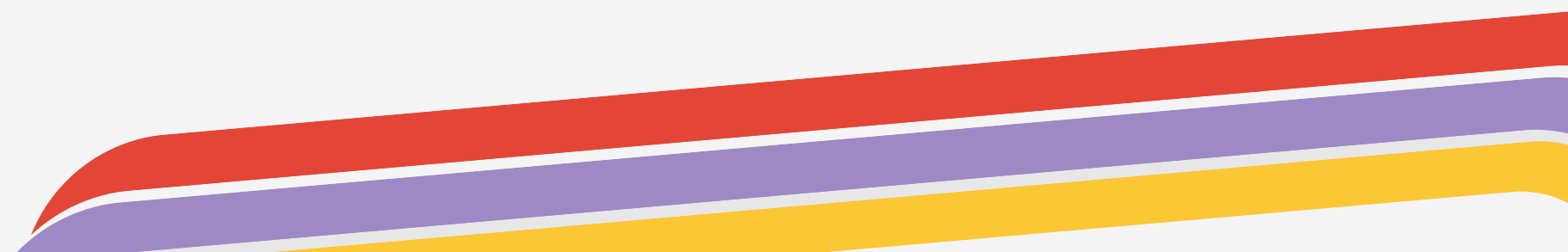
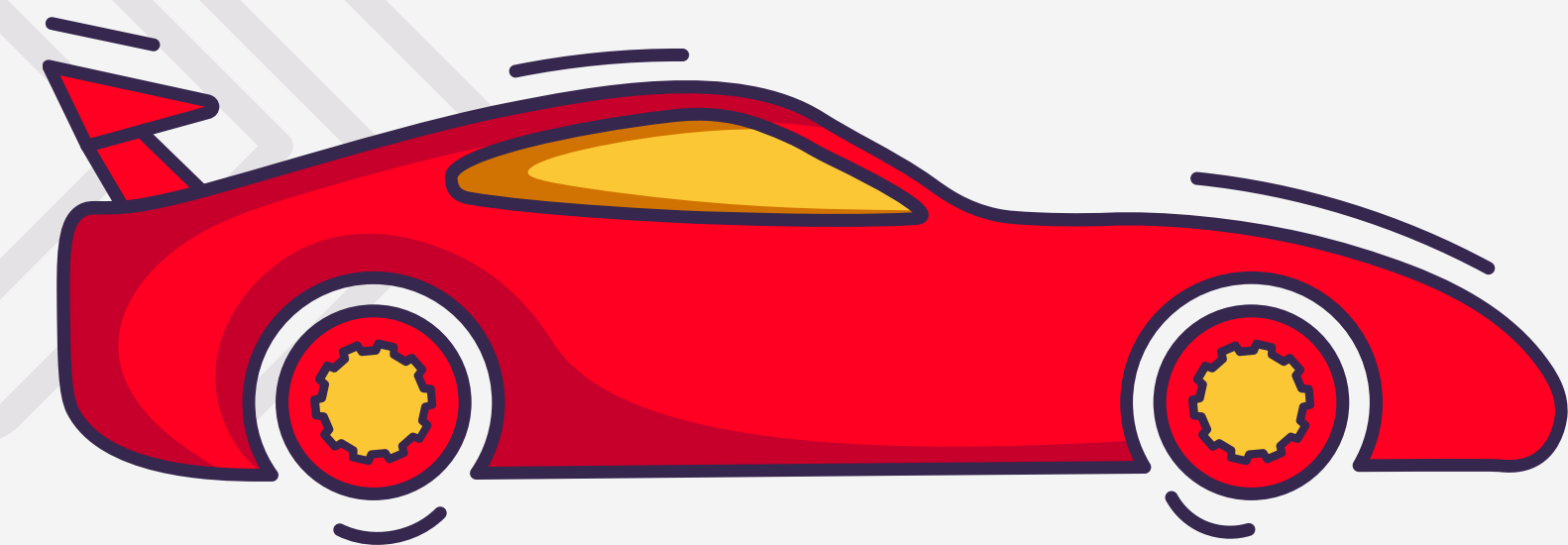


(Premier essai de puissance)

À l'issue de cette analyse, le porteur formule une demande d'appui, qui peut prendre la forme :

- d'un soutien stratégique ou opérationnel (ex. mobilisation, facilitation, outils collaboratifs, accompagnement évaluatif),
- ou d'une reconnaissance formelle (lettre d'appui).

Cette étape renforce la logique de partenariat actif, car les organisations contribuent à définir ensemble la valeur ajoutée collective du projet.





3. ANALYSE DE FAISABILITÉ – ACTIVITÉ PARTICIPATIVE 2

(Plein de carburant – volet financier)

Pour les projets dont le développement exige un soutien financier, une deuxième activité participative permet d'aller plus loin dans :

- l'évaluation de la faisabilité,
- la planification budgétaire,
- l'analyse des scénarios,
- l'identification de co-financements possibles (Plan de lutte, programmes locaux, contributions partenaires).

Cette étape vise à assurer la soutenabilité du projet et à éviter les initiatives isolées ou sous-financées.

Elle contribue aussi à renforcer la cohérence et à éviter la duplication des efforts.



(Plein de carburant – volet financier)

Le comité exécutif reçoit :

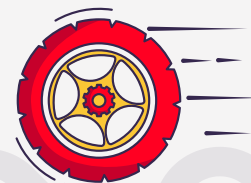
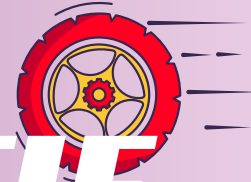
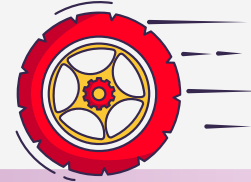
- la demande d'appui,
- les résultats des activités participatives,
- les recommandations du comité d'accélération.

Il rend une décision basée sur :

- les orientations stratégiques,
- l'impact territorial anticipé,
- la capacité collective d'appui,
- la cohérence interprojets.

La décision est ensuite communiquée au porteur, qui peut alors amorcer sa mise en œuvre dans un cadre clair et concerté

4. DÉCISION STRATÉGIQUE – COMITÉ EXÉCUTIF





LA GOUVERNANCE : UN MÉCANISME DE RIGUEUR ET D'ÉQUILIBRE

(L'équipe technique qui maintient le véhicule sur la bonne trajectoire)



Le comité d'accélération assure la coordination du dispositif.

Il est composé :

- de la coordination du regroupement,
- d'un membre du comité exécutif,
- d'un membre du comité des partenaires (liste d'appel).

Son rôle :

- pilotage des activités participatives ;
- analyse des demandes d'appui ;
- liaison stratégique avec le comité exécutif ;
- recommandations formelles ;
- veille à la cohérence territoriale.

Ce comité agit comme le système de stabilité du véhicule : il maintient l'équilibre entre innovation, faisabilité, alignement territorial et gouvernance partagée.



ENSEMBLE, NOUS FAISONS ROUTE VERS...

- Une meilleure cohérence des initiatives locales ;
- Un territoire plus aligné, plus solidaire, plus stratégique ;
- Des projets soutenus non seulement par une organisation, mais par un écosystème entier ;
- Une capacité collective renforcée ;
- Un milieu qui choisit la collaboration comme moteur de changement.